FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**





Section 1. Identification

Identificateur SGH du

produit

: Dye Stain Blue

Code du produit **Autres moyens**

: Non disponible. : Non disponible.

d'identification

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées Tache de bois.

Manufacturier General Finishes

> 2462 Corporate Circle East Troy, WI 53120

U.S.A.

Tél: 262-642-4545

Sans frais: 1800-783-6050

Fax: 262-642-4707

Site web: GeneralFinishes.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de

: CHEMTREC. É.U. : 1-800-424-9300

International: +1-703-527-3887

(24/7)

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA/HCS

service)

: Bien que ce matériau ne soit pas considéré comme dangereux par la norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200), cette FDS contient des informations précieuses essentielles pour la manipulation sans danger et l'utilisation appropriée du produit. Cette FDS doit être conservée et disponible pour les employés et les autres utilisateurs de ce produit.

Classement de la substance : Non classés. ou du mélange

Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement

: Pas de mot indicateur.

Mentions de danger

: Aucun effet significatif ou danger critique.

Conseils de prudence

Prévention : N'est pas applicable.



Section 2. Identification des dangers

Intervention : N'est pas applicable.

Stockage : N'est pas applicable. Élimination : N'est pas applicable.

Dangers non classés

ailleurs

: Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

: Mélange

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
	≥3 - ≤5 ≥1 - ≤2.5	112-34-5 57-55-6

États-Unis : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Canada: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.



Section 4. Premiers soins

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurezvous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traiter symptomatiquement. Contactez immédiatement un spécialiste du traitement

anti-poison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

anti-poison si de grandes quantites ont ete ingerees du innaices.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de

formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. Ce matériau est nocif pour la vie aquatique. L'eau d'incendie contaminée par ce matériau doit être contenue et empêchée d'être rejetée dans un cours d'eau, un égout ou un drain.





Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Produit de décomposition thermique dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone

monoxyde de carbone oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Matériel polluant l'eau. Peut être nocif pour l'environnement s'il est libéré en grande quantité.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le



Section 7. Manutention et stockage

brouillard. Eviter le rejet dans l'environnement Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
2- (2-butoxyéthoxy) éthanol	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017).
	TWA: 10 ppm 8 heures. Forme: Fraction inhalable et vapeur
Propane-1,2-diol	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).
	TWA: 10 mg/m³ 8 heures.

Canada

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
2- (2-butoxyéthoxy) éthanol	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 10 ppm 8 heures. Forme: Fraction inhalable et vapeur
Propane-1,2-diol	CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 10 mg/m³ 8 heures. Forme: Aérosol seulement TWA: 155 mg/m³ 8 heures. Forme: Vapeur et aérosol TWA: 50 ppm 8 heures. Forme: Vapeur et aérosol





Section 8. Exposure controls/personal protection

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau
Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.





Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. **Couleur** : Bleu.

Odeur : Non disponible.
Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 8.51

Point de fusion : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Non disponible.
Taux d'évaporation : Non disponible.
Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz)
Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 8.33

Solubilité : Non disponible.

Coefficient de partage n- : Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation Température de : Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): 50 mPa·s (50 cP)

Teneur en COV : 241.508 g/L
Temps d'écoulement : Non disponible.

(ISO 2431)

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Protéger du gel.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Produits de décomposition dangereux

 Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.





Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2- (2-butoxyéthoxy) éthanol	DL50 Cutané	Lapin	2700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4500 mg/kg	-
Propane-1,2-diol	DL50 Cutané	Lapin	20800 mg/kg	
	DL50 Orale	Rat	20 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2- (2-butoxyéthoxy) éthanol	Yeux - Modérément irritant Peau - Léger irritant	Lapin Lapin		24 heures 20 mg 20 mg	
Propane-1,2-diol	Yeux - légèrement irritant Yeux - légèrement irritant	Lapin Lapin	-	24 heures 500 mg 100 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation: Aucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu.Ingestion: Aucun effet important ou danger critique connu.





Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes défavorables peuvent inclure ce qui suit:

douleur ou irritation

arrosage rougeur

Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats

possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le
développement: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Route	ATE valeurs
Orale	129020 mg/kg
Cutané	77412 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
2- (2-butoxyéthoxy) éthanol Propane-1,2-diol	Aiguë LC50 1300000 μg/L Eau douce Acute EC50 >110 ppm Fresh water Acute LC50 1020000 μg/L Fresh water Acute LC50 710000 μg/L Fresh water	Poisson - Lepomis macrochirus Daphnia - Daphnia magna Crustaceans - Ceriodaphnia dubia Fish - Pimephales promelas	96 heures 48 hours 48 hours 96 hours

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol Propane-1,2-diol	1 -1.07	-	faible faible





Section 12. Données écologiques

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

: Non disponible.

(Koc)

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
Classe de danger relative au transport	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.

AERG: N'est pas applicable.

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.





Section 15. Informations sur la réglementation

: Référencé

: Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

Réglementations États-Unis : TSCA 8 (a) CDR Exempté / Exemption partielle : Non déterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Article 112(b) Polluants

atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)

Substances de catégorie 1

de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)

Substances de catégorie 2

de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)

Produits chimiques de la liste 1 de la DEA

(précurseurs chimiques)

Produits chimiques de la

liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : N'est pas applicable.

SARA 311/312

Classification : IRRITATION GRAVE DES YEUX / DES YEUX - Catégorie 2A

Composition/information sur les ingrédients

Nom	Classification
2- (2-butoxyéthoxy) éthanol	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4
	IRRITATION GRAVE DES YEUX / DES YEUX - Catégorie 2A
Propane-1,2-diol	IRRITATION GRAVE DES YEUX / DES YEUX - Catégorie 2A

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS
Feuille R - Exigences en matière de rapport	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	112-34-5
Avis du fournisseur	2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	112-34-5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.





Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants n'est répertorié. : Aucun des composants n'est répertorié. **New York**

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : 2- (2-butoxyéthoxy) éthanol; Ethyl lactate

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés : Ethyl lactate

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

Canada

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : 2- (2-butoxyéthoxy) éthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

NDSL)

Inventaire du Canada (DSL : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
Non classés.	

Historique

Date d'édition mm/dd/yyyy : 08/15/2018 Date de publication : 05/15/2018

précédente

Version : 3.1

Élaborée par : Services Réglementaires KMK inc.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

